

Lyon, le

**ATTESTATION DE DEPLACEMENT
EN DEHORS DE SON DEPARTEMENT ET A PLUS DE 100 KM DE SA RESIDENCE**

*En application des mesures générales prises pour faire face
à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

PERSONNE CONCERNEE

Nom :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse du lieu de la résidence :

.....

Pour des raisons professionnelles impérieuses, le trajet entre le lieu de résidence et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle est en dehors de son département et à plus de 100 km de sa résidence. Le déplacement professionnel ne peut pas être différés.

Autorisation formulée pour la période suivante :

Fait à : le :/...../ 2020

La Présidente,

Nathalie DOMPNIER